

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



Point 13 de l'ordre du jour

CX/PR 10/42/15  
Mars 2010

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES  
Quarante-deuxième session**

**Xian, Chine, 19 – 24 avril 2010**

**ANALYSE DES REFERENCES AU RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS CODEX STAN 229-1993 ET  
DIFFERENTES SECTIONS DU VOLUME 2 DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Préparé par le secrétariat du Codex*

## CONTEXTE

1. La 41<sup>ème</sup> Session du Comité Codex sur les résidus de pesticides (avril 2009) est convenue que le Secrétariat du Codex préparerait un document contenant une analyse des références aux résidus de pesticides dans le CODEX STAN 229-1993 et différentes sections du Volume 2 du Codex Alimentarius, dont la publication avait été interrompue pour étude lors de sa prochaine session<sup>1</sup>.
2. La 32<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2009) a noté que plusieurs textes Codex traitant des résidus de pesticide contenaient des références à des textes du Volume 2 du Codex Alimentarius se rapportant à des résidus de pesticides qui étaient encore valides parce qu'ils n'avaient pas été remplacés par d'autres textes et ne possédaient pas de numéro d'identification séparé. La Commission a en outre noté que le Comité sur les résidus de pesticides avait demandé au Secrétariat de préparer un document contenant une analyse de ces différences afin de pouvoir prendre une décision mieux informée sur cette question lors de sa prochaine session.<sup>2</sup>

## INTRODUCTION

3. Tous les textes Codex se rapportant aux résidus de pesticide ont été compilés dans le Volume 2 du Codex Alimentarius. La publication de celui-ci et de tous les volumes du Codex Alimentarius (Volumes 1 à 14) a été interrompue. Tous les textes se rapportant aux résidus de pesticide sont actuellement disponibles sous forme électronique sur le site du Codex : <http://www.codexalimentarius.net/>. La majorité des publications se rapportant au Volume 2 est disponible en anglais, français et espagnol et certains d'entre eux en arabe, chinois et russe.
4. Le Volume 2 du Codex Alimentarius était divisé en deux volumes, à savoir Volume 2A et 2B. Le Volume 2 en tant que tel reprenait toutes les limites maximales de résidus pour les résidus de pesticides qui avaient été adoptées par la Commission jusqu'en 1993. La liste des limites maximales de résidus de pesticides avait été transférée dans une base de données qui est régulièrement actualisée par le Secrétariat du Codex après adoption par la Commission et est disponible en anglais, français et espagnol sur le site Internet du Codex.

<sup>1</sup> ALINORM 09/32/24, par. 9-10.

<sup>2</sup> ALINORM 09/32/REP, par. 98.

5. Le Volume 2A était consacré aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage et a été actualisé pour la dernière fois en 2000. Le Volume 2B devait inclure la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale. Ce volume n'a jamais été publié.

6. Les méthodes d'analyse et d'échantillonnage telles que contenue dans le Volume 2A sont divisée en sections et section 2 come suit :

Section 1 *Méthodes d'échantillonnage recommandées pour la détermination des résidus de pesticides pour être en conformité avec les LMR (CCA/GL 33-1999)*

Section 2 Analyse des résidus de pesticide

2.1 *Directives pour les Bonnes Pratique de Laboratoires dans l'analyse des résidus de pesticides (CCA/GL 40-1993)*

2.2 *Portion des produits alimentaires pour lesquelles des LMR Codex s'appliquent et qui est analysée (CCA/GL 41-1993)*

2.3 *Méthodes d'analyse recommandées pour les résidus de pesticides (CODEX STAN 220-1993, Rév. 1-2003)*

Deux documents supplémentaires ont été publiés ensuite, a savoir :

- *Directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse (SM) pour identification, confirmation et détermination quantitative des résidus (CCA/GL 56-2005) et*
- *Directives pour l'estimation de l'incertitude des résultats (CCA/GL 59-2006).*

7. Les méthodes d'analyse des résidus de pesticides, les directives sur l'usage des SM pur identification, confirmation et détermination quantitative des résidus et les directives sur l'estimation de l'incertitude des résultats ne contiennent aucune référence au Volume 2.

#### **DEMANDE D'ACTION PAR LE CCPR**

8. Les documents suivants contiennent des références au Volume 2 qui devraient être modifiées comme indiqué dans le tableau. Le Comité est invité a noter les références actualisées (en *Italiques* et soulignées) dans les documents concernés indiqués dans l'Annexe.

9. En ajoute au paragraphe 8, le Comité peut souhaiter de réexaminer ce qui suit :

***Portion des produits alimentaires pour laquelle s'appliquent de LMR et qui est analysée (CCA ?GL 41-1993)***

10. La portion du produit alimentaire pour laquelle s'appliquent des LMR Codex et qui est analysée (CCA/GL 41-1993) est actuellement présentée comme un document séparé. Le Comité pourrait souhaiter d'examiner les directives pour voir si elles doivent constituer un document séparé ou si elles doivent faire partie intégrale des *Méthodes d'analyse de résidus de pesticides recommandées (CODEX STAN 119-1993)* ou de tout autre document plus pertinent développé par le CCPR. Le Comité pourrait aussi souhaiter d'examiner si ce document doit être révision après achèvement de la révision de la *Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale*.

#### ***Méthodes d' analyse pour les résidus de pesticides***

11. Les méthodes d'analyse des résidus de pesticides recommandées (CODEX STAN 229-1993) ont été révisées en 2003. Des méthodes d'analyse supplémentaires pour la détermination des résidus de pesticides qui pourraient avoir été approuvées par le Comité et adoptées par la Commission ne sont pas reprises dans ce document.

12. En 1999, le Comité est convenu que les descriptions de méthode fournies par les membres Codex et les organisations observateurs intéressés devaient être compilées dans une base de données pour être accessibles à une large base et devaient régulièrement être actualisées et élargies sur base de leur soumission. Cette banque de données contenant les méthodes est accessible à partir de la page d'accueil du Centre de formation et de référence conjoint FAO/IAEA pour le contrôle des pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale de (TRC) : <http://www-naweb.iaea.org/nafa/fep/News-Main-page.pdf>

13. La plateforme permet aussi de soumettre des commentaires et de partager les expériences concernant les méthodes. Actuellement elle contient principalement des résumés, des principes de méthodes et de références écrites, ainsi que des liens vers des pages internet pertinentes. La Division mixte FAO/IAEA des Techniques nucléaires pour les produits alimentaires et l'agriculture continue de fournir le support pour les méthodes d'analyse des pesticides proposées par les membres Codex et examinées par le Comité. Il est cependant noté que la liste des méthodes devrait être examinée comme une liste de ressources et non pas comme une liste des méthodes préférentielles ou obligatoires pour le Codex.

14. Le Comité peut souhaiter examiner si le maintien d'une telle liste est approprié et devrait clairement en déterminer le statut dans le Codex sur base des avantages qu'il y a à avoir sur Internet une liste des méthodes disponible dans le monde entier ainsi que voir si cet exercice doit être effectué par le CCPR.

15. Il faudrait souligner que les Termes de référence du Comité fournissent à titre de référence pour le commerce international, l'examen les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour la déterminations des résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale pouvant être adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.

## ANNEXE – Références au Volume 2 dans les textes Codex pour les résidus de pesticides

**MÉTHODES RECOMMANDÉES POUR L'ÉCHANTILLONNAGE POUR LA DÉTERMINATION DES RÉSIDUS DE PESTICIDES EN VUE DE CONFORMITÉ AVEC LES LMR (CCA/GL 33-1999)****4. Critères pour déterminer la conformité**

4.1 Les résultats analytiques doivent être dérivés d'un ou plusieurs échantillons de laboratoires extraits d'un lot et reçus en bon état pour une analyse. Les résultats doivent être appuyés par des données de contrôle de qualité acceptables entre autres pour la calibration des instruments et la récupération des pesticides – réfère à *Directives sur les bonnes pratiques de laboratoires pour l'analyse des résidus de pesticides (CCA/GL 40-1993)*. Les résultats ne devraient pas être corrigés pour récupération. Lorsqu'un résidu excédant une LMR est constaté, son identité doit être confirmée et sa concentration doit être vérifiée par une analyse d'une ou plusieurs portion(s) supplémentaires dérivées de(s) l'(les) échantillon(s) original (originaux.)

**Références**

5. **Le programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (1993).** *Directives sur la portion de produits alimentaires pour laquelle s'appliquent des limites maximales de résidus et qui est analysée (CCA/GL 41-1993)*. Codex Alimentarius, Volume 2, Section 4.1, 389-404. FAO Rome. ISBN: 92-5-103271-8.

6. **Le programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (1993).** *Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CCA/MISC 4-1993)*. Codex Alimentarius, Volume 2, Section 2, 147-366. FAO Rome. ISBN: 92-5-103271-8.

**DIRECTIVES SUR LES BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRES POUR L'ANALYSE DES  
RÉSIDUS DE PESTICIDES  
(CCA/GL 40-1993, Rév.1-2003)**

**Avant-propos**

- 1 Méthode d'échantillonnage recommandée pour la détermination des résidus de pesticides (CCA/GL 33-1999, Volume 2A, Part 1, Deuxième Edition, Rome, 2000).
- 2 Portion s produits alimentaires à laquelle s'appliquent des limites maximales de résidus de pesticides et qui est analysée *(CCA/GL 41-1993)* (CAC/GL 33-1999, Volume 2A, Part 1, Deuxième Edition, Rome, 2000).
- 3 Liste des Limites maximales de résidus de pesticides Codex (Les limites maximales de pesticides telles qu'adoptées par la Commission du Codex Alimentarius sont disponibles sur : <http://www.codexalimentarius.net> Codex Alimentarius, Volume deux, Résidus de pesticides dans les produits alimentaires Rome, 1993.)
- 4 Méthodes d'analyse des résidus de pesticides recommandées (*CODEX STAN 229-1993* CAC/GL 33-1999, Volume 2A, Part 1, deuxième Edition, Rome, 2000).
- 5 Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (*CCA/MISC 4-1993* Codex Alimentarius, Volume deux, Résidus de pesticides dans les produits alimentaires, Rome, 1993).

Note de bas de page 2 de la Section 4.4.4.1 (Validation des méthodes): *Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CCA/MISC 4-1993)* Codex Alimentarius, Volume 2, 2<sup>ème</sup> édit., résidus de pesticides dans le produits alimentaires, pp. 147-365, FAO, 1993

Note de bas de page 6 de la Classe de produits (Tableau 5. Produits/échantillons représentatifs pour validation des procédures analytiques pour les résidus de pesticides): *Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CCA/MISC 4-1993)* Codex Alimentarius, Volume 2, 2<sup>ème</sup>

édit., résidus de pesticides dans les produits alimentaires, pp. 147-365, FAO, 1993

**PORTION DES PRODUITS POUR LAQUELLE DES LMR CODEX S'APPLIQUENT ET QUI EST ANALYSEE (CCA/GL 41-1993)**

Notes de bas de page 1 et 2: en ce qui concerne les pesticides liposolubles pour le lait et les produits du lait voir *Méthodes d'échantillonnage recommandées pour la détermination des résidus de pesticides en vue de la conformité avec les LMR (CCA/GL 33-1999) et aussi Rapport de la JMPR 2004, "Section 2.7 Revisitée : LMR pour les pesticides liposolubles dans le lait et les produits du lait ", pages 24-25. —Section 1 de ce Volume.*